

Comment déclarer un sinistre incendie avec d'importants dégâts ?

- 1) **Prévenir notre bureau** sans délais par téléphone.

Merci de préciser la date du sinistre, le lieu et les circonstances.

Si vous êtes locataires, prévenir le propriétaire.

Nous vous communiquerons les coordonnées d'un contre-expert et nous demanderons pour vous un certificat de créance hypothécaire si cela s'avère nécessaire.

- 2) Prendre les mesures nécessaires pour **limiter le(s) dommage(s)**.

Bâcher, barricader, interdire l'accès, ...

- 3) **Attendre nos instructions** et/ou celles de l'expert

- 4) **Ne rien signer** sans notre accord préalable.

- 5) **Faire l'inventaire** des pièces/objets endommagés.

Ne rien oublier – chaque objet compte.

- 6) **Demander les devis** de réparations/remplacement.

- 7) **Prendre des photos.**

- 8) **Conserver les pièces/appareils endommagés.**

L'évacuation se fera après accord préalable de l'expert ou de notre bureau.